

ti, bien qu'il fût disposé à mettre de côté ces considérations si la chose lui était possible. Le besoin qu'il y a d'écarter un aspirant ; l'obligation de trouver un homme appartenant à une certaine religion, ou d'accorder un représentant à une certaine localité, toutes ces raisons influent aisément sur les nominations, et les hommes en général sont naturellement susceptibles de céder aux influences de cette nature. En ma qualité de membre du Sénat, toutefois, je puis dire —et je désire que mes présentes observations soient entendues dans tout le pays— que je ne me suis jamais aperçu que le gouvernement ait directement ou indirectement essayé d'influencer mes votes dans un sens ou dans l'autre ; mais il est naturel que tout homme vote avec son parti. Nous vivons sous un gouvernement de parti, et il est extrêmement difficile à tout honorable membre de cette Chambre de se dépouiller de l'idée que le parti auquel il a toujours appartenu n'est pas le meilleur parti, ou que les opinions de son parti ne sont pas les plus justes. Puis, si dans le libre exercice de son jugement le membre du parlement est tenté de se séparer de son parti, son esprit lui dit que sa propre opinion peut n'être pas aussi judicieuse que celle de son parti, et, alors, un mouvement contraire l'engage à faire certaines concessions qu'il ne ferait pas sans cela. Je ne crois pas, toutefois, que le gouvernement soit blâmable dans les choix qu'il croit devoir faire ; mais je crois que ce qu'il y a de répréhensible résulte du système politique qui nous régit. A ce propos j'appellerai l'attention de la Chambre sur certaines observations faites par l'honorable sénateur de Marshfield au cours du débat sur la présente question ; mais je tiens à dire que, si le leader de la gauche dans les Communes avait le droit de nommer un certain nombre de sénateurs, ceux-ci seraient influencés de la même manière que le sont ceux nommés par le gouvernement. Si l'influence qui s'exerce par suite des nominations faites par le gouvernement est malsaine ; si la liberté d'un homme, ou son désir de voter dans un sens ou dans l'autre, peuvent être affectés par le fait qu'il doit sa nomination au gouvernement, le sénateur nommé par le leader de l'opposition dans les Communes ne se trouverait-il pas placé dans la même position ? Il ne s'ensuit pas que le

gouvernement ait toujours tort : mais si un homme nommé par le gouvernement est induit à voter avec le parti qui appuie ce gouvernement, celui qui sera nommé par le leader de l'opposition ne sera-t-il pas également induit par cette même raison à voter avec son propre parti ?

L'honorable M. FERGUSON : C'est justement l'admirable aspect qui ressort de ma suggestion. C'est-à-dire, que les deux partis seraient représentés dans le Sénat.

L'honorable M. ELLIS : En réponse à mon honorable ami, je dis que ce n'est pas seulement le nombre qui compte. Mais l'honorable sénateur de Marshfield, dans sa revue de l'histoire de ce qui a été fait par le Sénat, nous a dit :

Jusqu'à présent, très peu d'indépendance s'est manifestée parmi les partisans du gouvernement dans le Sénat, lorsqu'il s'est agi de mesures proposées par ce dernier. Vous me direz naturellement que ces partisans ne se trouvent dans le Sénat que depuis quatre ou cinq ans ; mais plusieurs parmi nous sont d'avis qu'au cours de cette période, il s'est présenté des cas où les partisans du gouvernement avaient l'occasion d'affirmer leur indépendance.

Ces faits prouvent que les institutions parlementaires anglaises ont fonctionné avec un grand succès et d'une manière très harmonieuse en Canada. De fait, si l'histoire du Sénat peut contenir certains actes répréhensibles, ces actes doivent être attribués au fait qu'il a pu se montrer très flexible ou trop accommodant. Je n'hésite aucunement à dire, en jetant les yeux sur la partie de son histoire comprenant la période écoulée de 1878 à 1896 —bien que j'aie été l'un des membres du Sénat pendant une partie de cette période— que le Sénat se serait rendu justice à lui-même, et il aurait aujourd'hui un passé plus invulnérable si, durant cette période, il eût fait un peu plus de critique ; s'il eût manifesté un peu plus d'indépendance.

Je crois que le verdict de l'histoire sera que le Sénat, en somme, a été parfois trop accommodant en acquiesçant à des mesures adoptées par la Chambre des communes, et je dirai ceci, à titre d'avertissement, aux honorables sénateurs de la droite, comme à ceux qui m'entourent, à gauche : Durant la longue période que le parti conservateur était au pouvoir, la presse libérale et les hommes publics libéraux n'ont cessé de provoquer un mouvement d'opposition au Sénat en s'appuyant principalement sur le fait que ce dernier se montrait trop accommodant à l'égard des mesures du gouvernement d'alors et parce qu'il se composait de membres toujours très attachés à leur ancien parti.

Ce que je veux démontrer en lisant ces extraits, c'est que l'état de choses dont on